

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents ..... 25  
Nombre de votants..... 28

**Délibération n° 2023-49**

Nomenclature :  
5.7 - Intercommunalité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

**Date de la convocation** : le 10 octobre 2023

**Étaient présents** :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Julie BARNET ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Eric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET, Nicolas MELIN ;

**Étaient absents et excusés** :

- Mmes Maryse PATAILLE, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE ;

**Pouvoirs** :

- Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE à M. Nicolas MELIN,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET,
- Mme Sophie LAGNIER à M. Gérald BOUTET.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et Mme Julie BARNET ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE DIJON METROPOLE**

L'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les présidents des groupements de communes adressent, chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité des établissements, accompagné du compte administratif.

Les rapports font l'objet d'une communication, par le Maire, au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus.

Il est rappelé que la commune est représentée dans plusieurs commissions au sein de Dijon Métropole.

Le rapport annuel (joint en annexe) est disponible en version papier sur simple demande auprès du secrétariat de Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20231018-DELIB2023-49-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2023  
Date de réception préfecture : 18/10/2023

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

⇒ **de prendre acte du rapport d'activité 2022 de Dijon Métropole.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
À Marsannay-la-Côte, le 17 octobre 2023

Le Maire,

  
Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20231018-DELIB2023-49-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2023  
Date de réception préfecture : 18/10/2023